

AR Prefecture

Commune de Pierlas
République française

006-210600961-20260108-2026024-DE
Reçu le 08/01/2026

DEPARTEMENT

Séance de l'an deux mille vingt-six et le huit janvier

Date de la convocation : 23/12/2025

L'an deux-mille vingt-six et le huit janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 9

Présents : 4

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (4) : MARTINELLI Gilbert, BRES Jean Marie, TOCHE Sylvette, TOCHE Jean-Louis

ABSENTS (3) : ALZEAL Sandra - ALZEAL Maurice - JOLY Daniel

REPRESENTES (2) : ALZEAL Gilbert, MARTIN (BOASSO) Bernadette

Secrétaire de séance : SALERNO Maryline

2026.024 Délibération portant sur la vente d'un bien mobilier communal situé 5 rue du Castel au 1^{er} étage

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre l'appartement situé au 5 rue du Castel, 1^{er} étage de 56 m² ;

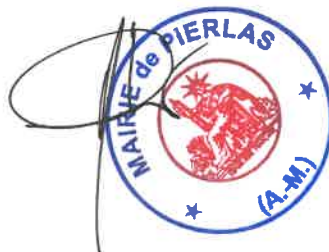
Considérant que l'offre d'acquisition, formulée par Mme ROCCA Audrey reçue en mairie le 4 décembre 2025 au prix de 35 000 € ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal

- approuve la vente de l'appartement situé au 5 rue du Castel, 1er étage de 56 m² au prix énoncé ci-dessus ;
- autorise M. le maire à réaliser cette vente aux prix et conditions précitées et à signer toutes les pièces nécessaires à la vente ;
- autorise Monsieur le Maire d'engager les démarches auprès de l'étude Office notarial BRUNET-BECK Céline situé à Puget-Théniers (06260).

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du



Le Maire,
Gilbert MARTINELLI